

Liberté Égalité Fraternité



NOTE D'INFORMATION

nº 24.12 - Avril 2024

En 2022-2023, l'absentéisme touche en moyenne 7 % des élèves du second degré public

▶ Du fait de leurs absences, les élèves du second degré public ont perdu en 2022-2023, 7,7 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu représente 1,9 % de temps d'enseignement. Les élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois sont « absentéistes ». De septembre 2022 à mai 2023, l'absentéisme mensuel concerne, en moyenne, 7 % des élèves. Cet absentéisme concerne davantage les élèves des lycées professionnels (16,7 %) que ceux des collèges (4,9 %) et des lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents (8,7 %). L'absentéisme a augmenté par rapport aux années précédentes, particulièrement au mois de mars dans les lycées. Comme chaque année, la proportion d'élèves absentéistes évolue au cours de l'année scolaire : de 3,6 % en septembre 2022 à 10,9 % en mai 2023, avec un pic à 12 % en mars 2023.

Les établissements ont signalé 0,5 % des élèves aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale pour leur absentéisme persistant.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Directrice de la publication : Magda Tomasini

Auteure : Sophie Cristofoli, DEPP-B3
Édition : Céline Gonzalez
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

▶ Tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2022 à mai 2023, les absences des élèves représentent une perte de 7,7 % du temps d'enseignement. Ce temps d'enseignement perdu est globalement stable par rapport à l'année précédente avec toutefois une baisse de 6,3 points de pourcentage entre janvier 2022 et janvier 2023 (Voir figure 1.1 en ligne). Rappelons que le mois de janvier 2022 a été impacté par une forte épidémie du variant omicron (Covid-19) et l'application du protocole sanitaire à un niveau élevé dans les établissements scolaires.

Pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie au cours de l'année : pour 2022-2023, c'est en septembre qu'elle est la moins élevée (4,5 %) et en décembre qu'elle l'est le plus (9,8 %) suivi du mois de mars (9,2 %) » figure 1.

Les heures perdues par les élèves en raison de leurs absences diffèrent selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 7 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de lycées polyvalents (LPO) en perdent 8,8 %, et ceux de lycées professionnels (LP), les plus touchés, 10,4 %.

■ 1 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs, en 2022-2023 (en %)

	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	4,0	4,7	7,8	4,5
Octobre	5,3	6,7	9,4	6,0
Novembre	6,1	7,3	9,0	6,7
Décembre	9,5	10,2	10,8	9,8
Janvier	7,9	9,5	11,4	8,6
Février	7,6	9,7	11,0	8,4
Mars	8,6	10,1	12,1	9,2
Avril	7,5	10,8	11,4	8,6
Mai	6,8	10,0	10,9	7,8
Moyenne	7,0	8,8	10,4	7,7

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 24.12. DEPP

Les élèves perdent 1,9 % du temps d'enseignement en raison d'absences non justifiées

Parmi toutes ces absences, certaines sont considérées comme non justifiées, soit parce que aucun motif d'excuse n'a été fourni, soit parce que le motif donné a été estimé non légitime par l'établissement.

La très grande majorité des absences sont justifiées puisque la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées est de 1,9 %, soit un quart de l'ensemble des absences. Les absences non justifiées des élèves sont plus importantes

en LP où elles représentent 4,2 % du temps d'enseignement, qu'en collège (1,4 %) ou en LEGT et LPO (2,2 %).

Elles tendent à augmenter au cours de l'année : de 0,8 % en septembre à 2,6 % en mai \(\frac{1}{2}\) figure 2.

L'absentéisme varie selon les mois et le type d'établissement

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, certains franchissent le seuil des quatre demi-journées dans le mois et sont ainsi considérés comme « absentéistes ».

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, chaque mois, en moyenne, 7 % des élèves du second degré public sont absentéistes. Il s'agit là d'une moyenne calculée sur les mois de septembre 2022 à mai 2023. La proportion d'élèves absentéistes varie selon le type d'établissement. Dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne sur l'année de 4,9 %. Il est de 8,7% dans les LEGT et LPO et de 16,7%dans les LP **\(\sigma\) figure 3**. Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés et le temps consacré à un travail d'appoint, pourraient expliquer l'ampleur de l'absentéisme en LP.

La proportion d'élèves absentéistes a tendance à augmenter au cours de l'année, passant de 3,6 % en septembre à 10,9 % en mai avec un pic à 12 % en mars. Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires. Un élève atteint effectivement plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est plus élevé : c'est le cas du mois de mars 2023.

L'absentéisme a augmenté fortement dans les lycées, notamment en mars

La proportion d'élèves absentéistes a augmenté de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2021-2022. La hausse a été particulièrement marquée dans les lycées, notamment aux mois de janvier et mars. 14,6 % des élèves de LEGT et LPO et 25,5 % de ceux de LP ont été absentéistes en mars 2023, soit respectivement + 6,4 points et + 7,9 points par rapport à mars 2022. Les collèges ont également été touchés par cette augmentation : + 3,7 points. Cela peut être imputable aux mouvements de grève du début d'année 2023 ainsi que, pour les lycées, à la passation des épreuves de spécialités du baccalauréat ce mois-là. En janvier 2023, l'absentéisme a concerné 9,9 % des élèves de LEGT et LPO et 19,4 % des élèves de LP, soit respectivement + 3,1 points et + 5 points par rapport à janvier 2022. Le taux moyen annuel d'absentéisme dans les LP retrouve celui de 2020-2021 après la forte baisse de 2021-2022

☐ figure 4.

Que ce soit pour les lycées ou les collèges, la proportion d'élèves absentéistes est très variable selon les établissements, quel que soit le mois de l'année. Par exemple, en novembre 2022, dans les collèges, 3,6 % des élèves ont été absents plus de quatre demi-journées. Mais dans un premier quart des collèges, ce taux est inférieur à 0,5 % tandis qu'il dépasse 4,6 % pour le dernier quart d'entre eux. Pour les LEGT et LPO,

2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, en 2022-2023 (en %)

	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	0,6	0,8	2,4	0,8
Octobre	0,9	1,3	3,2	1,2
Novembre	1,0	1,4	3,3	1,3
Décembre	1,5	1,8	3,4	1,7
Janvier	1,5	2,2	4,4	1,9
Février	1,7	2,5	4,5	2,1
Mars	1,9	2,8	5,1	2,4
Avril	2,1	3,5	5,6	2,7
Mai	1,8	3,8	5,9	2,6
Moyenne	1,4	2,2	4,2	1,9

Champ: France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf.: Note d'Information, n° 24.12, DEPP

3 Proportion d'élèves absentéistes en 2022-2023 (en %)

	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	2,4	4,0	11,9	3,6
Octobre	2,5	4,3	11,3	3,7
Novembre	3,6	5,6	13,2	4,9
Décembre	4,1	5,5	11,2	5,0
Janvier	6,6	9,9	19,4	8,6
Février	4,1	6,7	12,9	5,6
Mars	9,0	14,6	25,5	12,0
Avril	5,6	11,4	18,4	8,4
Mai	6,4	15,9	26,5	10,9
Moyenne	4,9	8,7	16,7	7,0

Champ: France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf.: Note d'Information, n° 24.12. DEPP

les premiers et troisièmes quartiles sont respectivement de 1,1 % et 7,6 %. La variété des situations est encore plus importante dans les LP, avec un quart de LP comptant moins de 4,0 % d'élèves absentéistes en novembre 2022 et un quart en comptant plus de 18,7 % **≥ figure 5**.

Les LP sont les plus touchés par l'absentéisme « lourd »

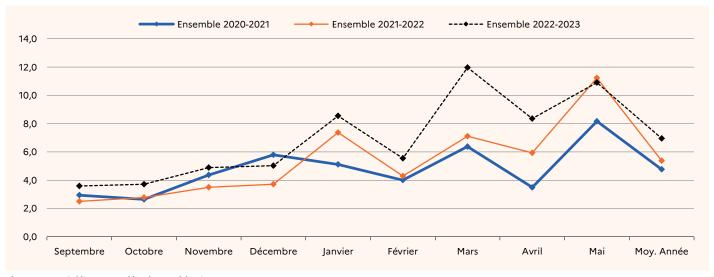
Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, cinq mois sur neuf, autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2022-2023, tous types d'établissement confondus, elle oscille entre 0,8 % en octobre et 3,1 % au mois de mai. Comme chaque année, les LP sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2022-2023, le taux d'absentéisme « lourd » est, en moyenne sur l'année, de 1 % dans les collèges, de 2 % dans les LEGT/LPO et de 5,2 % dans les LP. Pour ces derniers, ce taux varie au cours de l'année scolaire, de 2,8 % en décembre à 10,1 % en mai **> figure 6**.

L'absentéisme « lourd » a tendance à augmenter ces dernières années en particulier pour les lycées : par rapport à l'année précédente, la part d'élèves concernés augmente de 0,4 point pour les LEGT et LPO et de 1,3 point pour les LP. Or, déjà en 2021-2022, contrairement aux LP, les LEGT/ LPO accusaient une hausse par rapport à 2020-2021 (+ 0,7 point). L'augmentation de l'absentéisme « lourd » dans les lycées affecte particulièrement le mois de mars, en cohérence avec les autres indicateurs d'absence. En mars 2023, il augmente de 2,9 points dans les LP et de 1,3 point dans les LEGT et LPO par rapport à mars 2022.

0,5 % d'élèves signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (n°2015-108 du 31 janvier 2015) prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN.

4 Comparaison mensuelle de 2020-2021 à 2022-2023 de la proportion d'élèves absentéistes (en %)



Champ: France, établissements publics du second degré

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf.: Note d'Information, n° 24.XX. DEPP

■ 5 Distribution de la proportion des élèves absentéistes en novembre 2022, janvier et mars 2023 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Neuvième décile
nov-22				
Collège	0,5	1,8	4,6	7,9
LEGT/LPO	1,1	2,8	7,6	17,2
LP	4,0	8,3	18,7	30,3
Ensemble	0,8	2,3	6,1	11,3
janv-23				
Collège	1,3	3,4	8,9	15,2
LEGT/LPO	3,0	7,1	13,8	24,2
LP	7,6	16,8	27,9	38,2
Ensemble	1,6	4,8	11,5	21,2
mars-23				
Collège	1,9	5,7	12,8	20,6
LEGT/LPO	5,7	11,0	19,6	33,8
LP	11,3	22,7	35,3	46,7
Ensemble	2,8	7,4	16,3	27,2

Lecture : en mars 2023, un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure à 2,8 % (premier quartile), pour la moitié des établissements cette proportion est inférieure à 7,4 % (médiane), pour 75 % d'entre eux elle est inférieure à 16,3 % (troisième quartile) et pour 9 établissements sur 10 cette proportion est inférieure à 27,2 % (neuvième décile).

Champ: France, établissements publics du second degré

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf.: Note d'Information, n° 24.12, DEPP

→ 6 Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, en 2022-2023 (en %)

	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	0,7	0,9	4,0	0,9
Octobre	0,5	0,8	3,1	0,8
Novembre	0,8	1,2	3,9	1,1
Décembre	0,7	1,0	2,8	0,9
Janvier	1,3	2,2	5,8	1,9
Février	0,7	1,4	3,2	1,1
Mars	1,8	3,6	8,9	2,9
Avril	0,8	2,6	4,8	1,7
Mai	1,5	4,6	10,1	3,1
Moyenne	1,0	2,0	5,2	1,6

Champ : France, établissements publics du second degré. **Source :** DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf.: Note d'Information, n° 24.12. DEPP

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les DSDFN

La proportion moyenne d'élèves signalés est très inférieure à celle des élèves absentéistes. Les signalements semblent plus liés à l'absentéisme « lourd ».

Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements du second degré public, en moyenne, 0,5 % des élèves sont signalés aux DSDEN. Cette proportion d'élèves signalés est identique à celle de l'année précédente. Elle varie toujours peu au cours de l'année scolaire, oscillant entre 0,3 % et 0,6 % selon le mois dans les collèges, et entre 0,1 % et 0,4 % dans les LEGT et LPO. C'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante ; elle varie de 0,2 % en juin à 1,6 % en novembre, janvier et mars.

Le taux maximum d'élèves signalés est atteint en janvier et en mars 2023 pour tous les types d'établissement : il s'établit pour ces deux mois à 0,6 % pour les collèges, 0,4 % pour les LEGT et LPO et 1,6 % pour les LP **□ figure 7**.

Quant aux signalements dans le premier degré public, ils relèvent de l'exception (0,09 % des élèves en moyenne). Le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2022-2023, le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dans le second degré public dépasse rarement 1%. Il est supérieur à 1% dans treize départements : l'Aisne (1,3 %), les Alpes-Maritimes (3 %), les Bouches-du-Rhône (4,1 %), la Moselle (3,2 %), l'Oise (1,5 %), les Pyrénées-Orientales (1,1 %), le Bas-Rhin (2,9 %), la Somme (1,1 %), le Var (1,9 %), le Vaucluse (1,8 %), les Vosges (1,0 %), le Territoire de Belfort (1,2 %) et la Guadeloupe (3,1 %).

Dans quinze départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,5 %, tout en restant inférieur à 1 % (voir figure 8 en ligne).

Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des traitements de l'absentéisme différents selon les départements.

→ 7 Pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant en 2022-2023 (en %)

	% Public			
	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,2	0,9	0,4
Octobre	0,4	0,3	1,5	0,5
Novembre	0,5	0,3	1,6	0,5
Décembre	0,5	0,3	1,4	0,5
Janvier	0,6	0,4	1,6	0,6
Février	0,5	0,3	1,2	0,4
Mars	0,6	0,4	1,6	0,6
Avril	0,4	0,2	0,9	0,4
Mai	0,4	0,2	0,8	0,4
Juin	0,3	0,1	0,2	0,2
Moyenne	0,5	0,3	1,2	0,5

Champ : France, établissements publics du second degré. **Source :** DEPP, enquête auprès des DSDEN sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 24.12. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.12, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information